Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260114-CC2025-264-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/01/2026
Publication : 14/01/2026

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

SAS MOINE RECYCLAGE REGENERATION à Dreux : avis sur la demande d'autorisation environnementale au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET
N°CC2025-264

Nombre de membres en exercice	123
Nombre de déports	0
Nombre de présents	69
Nombre de pouvoirs pris en compte au vu des déports	7
Votants	76
Secrétaire de séance : Pierre LEPORTIER	

L'an 2025, le 15 décembre à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 09 décembre 2025, s'est réuni à VERNOUILLET, sous la présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Guy PRADES (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Jacques JABIOL (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Michel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260114-CC2025-264-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/01/2026
Publication : 14/01/2026

MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Thibault PELLETIER (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Etaient absent(e)s :

M. Robert VIGNIKIN (ANET) ;Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ;Mme Christine PICARD (DREUX) ;Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ;M. Jacques ALIM (DREUX) ;M. Aissa HIRTI (DREUX) ;Mme Amber NIAZ (DREUX) Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ;M. Nelson FONSECA (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ;M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ;Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ;M. Maxime DAVID (DREUX) ;Mme Carine GENTIL (DREUX) ;M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ;M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; Mme Murielle BRAVO (IVRY-LA-BATAILLE) ;Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ;M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ;M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ;M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ;Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ;Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET).

Pouvoir(s) :

M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) donne pouvoir à Mme Evelyne DELAPLACE (VERT EN DROUAIS) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) donne pouvoir à Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) donne pouvoir à Mme Christine RENAUX MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) donne pouvoir à M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Damien STEPHO (VERNOUILLET).

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260114-CC2025-264-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/01/2026
Publication : 14/01/2026

Il a été exposé,

La SAS MOINE RECYCLAGE REGENERATION est une entreprise spécialisée dans le secteur d'activité de récupération de déchets triés afin de développer et distribuer des produits de qualité aux performances techniques inégalables dans le domaine des sols sportifs, récréatifs et décoratifs. L'entreprise dispose d'une usine de production de 6 500 m² situé à Dreux sur la ZAE des Livraindières et d'une plateforme de distribution à Ennery (57). Implantée sur le marché français et luxembourgeois, elle propose une large gamme d'élastomères et polyuréthanes pour les professionnels du secteur.

Par délibération n°2021-355, le conseil communautaire du 13 décembre 2021 a validé l'octroi d'une aide à l'immobilier d'entreprise d'un montant de 45 000 € pour le projet d'extension et de modernisation du site de production à Dreux avec un programme de travaux devant être réalisé avant le 27 octobre 2023. Le montant de l'investissement de la société était de plus de 2 millions d'euros : entre temps, des changements capitalistiques importants ont eu lieu, ce qui a entrainé un décalage du planning des travaux. Aussi, par délibération n°CC2025-029, le conseil communautaire du 17 mars 2025 a modifié, via la signature d'un avenant, les dates de réalisation des travaux et la durée de la convention initiale en les prolongeant de 3 ans soit jusqu'au 14 décembre 2029.

Dans le cadre de son projet de développement du site de Dreux, la SAS MOINE RECYCLAGE REGENERATION a déposé une demande d'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement, pour la rubrique 2791-1 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) concernant un bâtiment de stockage de produits finis sur le territoire de la commune de Dreux (5 rue Notre Dame de la Ronde). Le dossier est soumis à la consultation du public par voie électronique du 27 octobre 2025 au 27 janvier 2026, en application de l'article L181-10-1 du code de l'environnement.

Le projet de l'entreprise vise à renforcer l'activité de recyclage de matériaux. Dans l'optique de développer ses capacités sur son unique site de production situé à Dreux, la société veut construire un nouveau bâtiment d'environ 2 800 m² sur son emprise nouvelle, mitoyenne au site actuel.
Ce bâtiment serait notamment dédié au stockage des produits finis constitués de granulats de caoutchouc recyclés ainsi que d'autres produits d'application (colles polyuréthane...).

La réforme de l'évaluation environnementale issue de l'ordonnance du 3 août 2016 et du décret du 11 août 2016 prévoit que certains projets peuvent être soumis à un examen au cas par cas préalable. Concernant le projet de traitement de déchets non dangereux porté par la société MOINE RECYCLAGE à Dreux, la demande d'examen au cas par cas déposée le 26 août 2024 a fait l'objet d'un arrêté du 30 septembre 2024 (joint en annexe) dispensant le projet d'études environnementales.
Le porteur de projet a donc établi une étude d'incidences environnementales, conformément à l'article R.181-14 du code de l'environnement, comprenant notamment la description de l'état initial, l'analyse des incidences prévisibles, la compatibilité avec les documents de gestion de l'eau, ainsi que les mesures d'évitement, de réduction et de suivi. Les effets sur les populations et l'environnement y ont été jugés maitrisés et non significatifs.

En termes de développement économique, le projet contribue à la pérennisation de l'emploi local, à l'attractivité économique du territoire et au soutien à l'innovation de nouveaux procédés. A ce titre, l'entreprise a été récompensée aux Trophées des Entreprises d'Eure-et-Loir en septembre 2025.
La société s'inscrit dans une démarche de valorisation des déchets et de réduction de l'impact environnemental, s'inscrivant dans la volonté de filière de réemploi des matières, que la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux entend valoriser.

Dans le cadre de la labellisation « Territoires d'Industrie », la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux souhaite donc poursuivre son soutien au développement de l'entreprise. Le projet présente un intérêt économique et territorial en lien avec la politique de développement durable et de soutien aux entreprises locales.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260114-CC2025-264-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/01/2026
Publication : 14/01/2026

Conformément à l'article R.181-18 du code de l'environnement, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux est invitée, dans un délai de 2 mois, à émettre un avis sur la demande d'autorisation environnementale au titre des ICPE déposée par la SAS MOINE RECYCLAGE REGENERATION.

***VU** le de l'environnement, notamment ses articles L.181-10-1 et suivants relatifs à l'autorisation environnementale,*
***VU** le code général des collectivités territoriales,*
***VU** la demande d'autorisation environnementale déposée par la société SAS MOINE RECYCLAGE REGENERATION, sise 5 rue Notre-Dame de la Ronde à Dreux, relative à l'exploitation d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE),*
***VU** le dossier soumis à la consultation du public par voie électronique du 27 octobre 2025 au 27 janvier 2026,*
***VU** le éléments techniques et environnementaux présentés dans le dossier, notamment sur la partie stockage du bâtiment, les mesures de prévention des nuisances, de gestion des déchets et de maîtrise des risques,*
***VU** le avis favorable de la commission attractivité du territoire par le développement économique du 20 novembre 2025.*
***VU** le avis de consultation du public par voie électronique,*
***VU** la description du projet de la SAS MOINE RECYCLAGE REGENERATION,*
***VU** l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2024 (joint en annexe) dispensant le projet d'études environnementales.*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (1 opposition) :

ARTICLE 1 : EMET un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale au titre des ICPE déposée par la SAS MOINE RECYCLAGE REGENERATION pour son site situé à Dreux et pour le projet de construction d'un nouveau bâtiment afin de renforcer l'activité de recyclage de matériaux ;
ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à transmettre le présent avis aux services préfectoraux compétents et à signer tout document afférent à la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 13 JAN. 2026 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 13 JAN. 2026 **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Pierre LEPORTIER** **Secrétaire de séance**